

La transformation de la voie professionnelle

Former les talents aux métiers de demain

Une transformation nécessaire du lycée professionnel

UNE TRANSFORMATION NÉCESSAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Une approche systémique de la réforme de la voie professionnelle initiale



Une transformation



Transformer le lycée professionnel
Former les talents aux métiers de demain

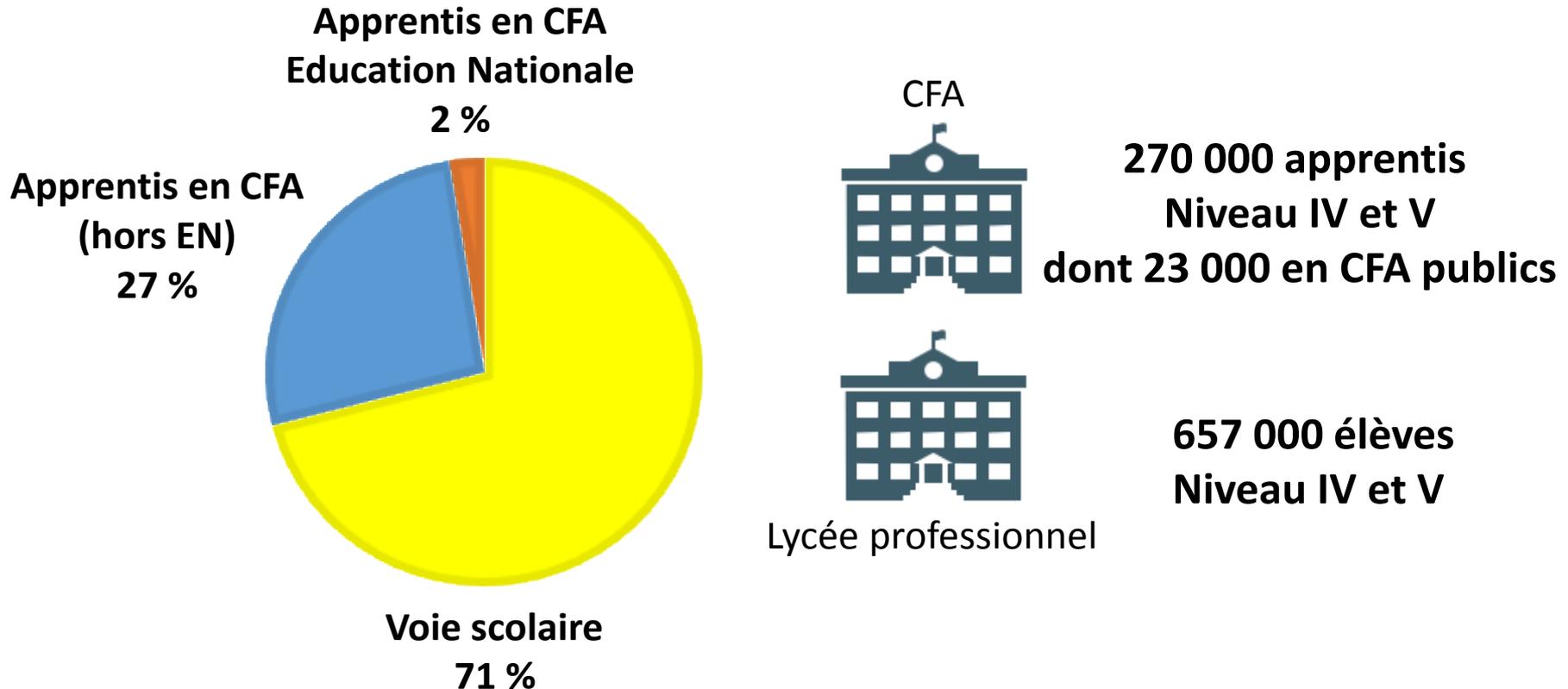
Une loi

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018

**SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE :
DEUX MODALITÉS DE LA
FORMATION INITIALE À METTRE
EN SYNERGIE**

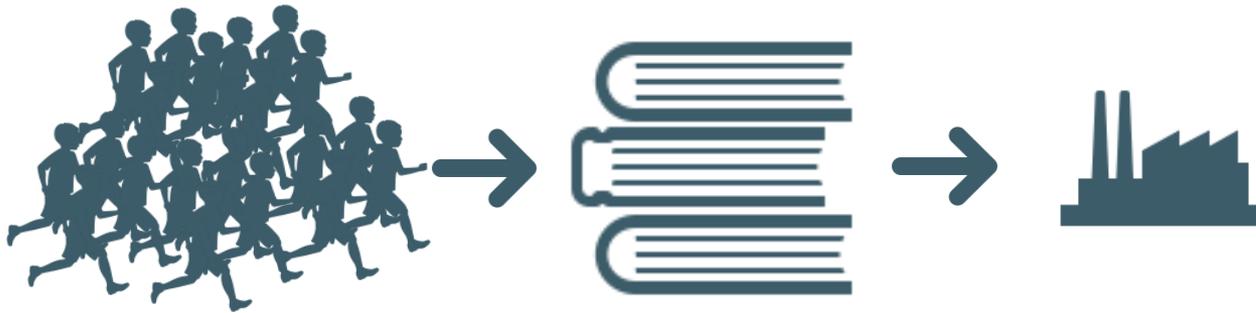
UNE TRANSFORMATION NÉCESSAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Une approche systémique de la réforme de la voie professionnelle initiale

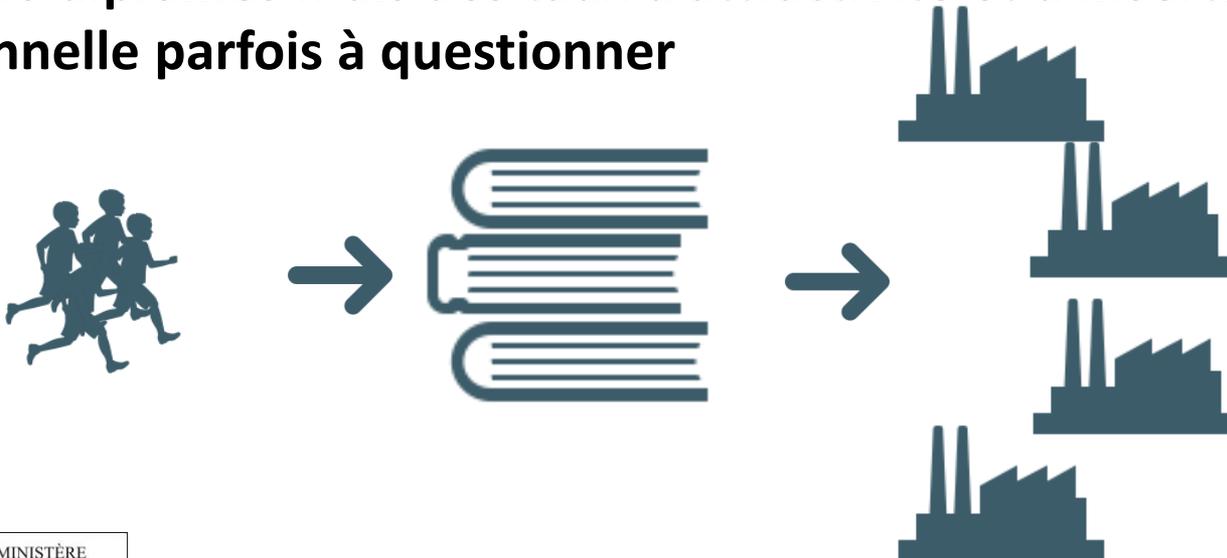


UNE TRANSFORMATION NÉCESSAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Une approche systémique de la réforme de la voie professionnelle initiale



Plus de 550 diplômes mais des taux d'attractivité et d'insertion professionnelle parfois à questionner

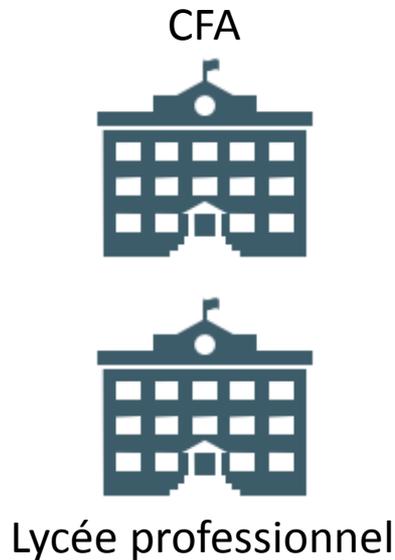


UNE TRANSFORMATION NÉCESSAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL

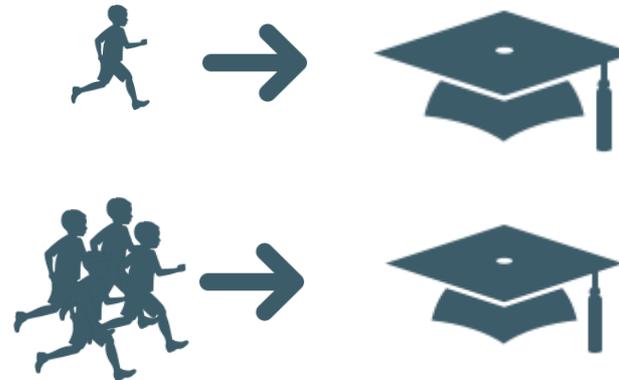
38%
de rupture de
contrat pour les
moins de 18 ans
58 000 jeunes



11,5 %
décrocheurs aux
niveaux IV et V
75 000 jeunes

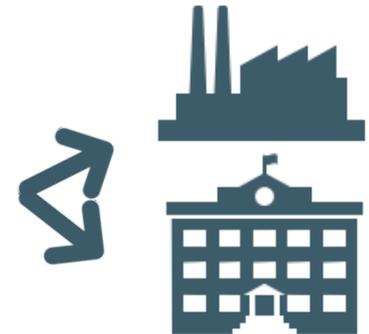


**Un taux de réussite à
l'examen pour les
apprentis proche de
celui des scolaires**



**Un meilleur taux d'accès
au diplôme pour les
scolaires : + 18,5 %**

**Une insertion
meilleure pour les
apprentis et un
meilleur salaire à
l'embauche**



**Une poursuite
d'études
majoritairement
en BTS**

Les mesures de la transformation

LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

■ Grands objectifs :

- Mieux former les jeunes aux métiers de demain.
- Augmenter l'attractivité de l'enseignement professionnel (enrayer la baisse des effectifs - 11% sur les 15 dernières années).

■ Passant par :

- Une meilleure connaissance de l'enseignement professionnel : campagne de communication nationale et plus grande implication des régions dans la réalité et l'offre des métiers.

https://www.youtube.com/watch?v=9_yCNM_Cetc#action=share

- Une offre de parcours plus individualisés aux élèves qui intègre une orientation progressive.
- Un renforcement de la qualité des apprentissages grâce à une nouvelle organisation des enseignements.

LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

■ Une orientation plus progressive

- Des dispositifs qui favorisent la découverte progressive des métiers et des formations dès le collège. Dès le collège, la possibilité de découvrir le monde économique et professionnel et les formations qui y préparent :
 - En 4^{ème}, si les élèves le souhaitent et avec l'accord du chef d'établissement : une journée dans un environnement professionnel sur le temps scolaire
 - En 3^{ème}, maintien de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire
 - Nouvelle classe de troisième prépa-métiers : découverte des métiers et des différentes voies de formation pour y accéder, acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (Association d'enseignements généraux, 180 heures de découverte professionnelle intégrant deux à cinq semaines de périodes d'immersion sur des plateaux techniques en lycée professionnel et en CFA, ou de stages en entreprise).
- Un horaire dédié pour un accompagnement renforcé à toutes les étapes du parcours de l'élève au (265h /cycle bac, et 192,5/CAP 2 ans).
- Module poursuite d'études ou insertion professionnelle.

LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

■ Mise en place des familles de métiers

■ 2 principaux objectifs :

- Permettre concrètement aux élèves d'appréhender plusieurs métiers par ce qu'ils ont en commun en termes de compétences professionnelles.
On élargit la vision des métiers et de l'environnement professionnel en travaillant les compétences communes à des métiers en synergie.
- Donner le temps aux élèves de bien construire leur projet d'orientation pour choisir une spécialité, tout en se formant à ces compétences professionnelles communes,.

LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

■ Familles de métiers en classe de seconde professionnelle

A la rentrée 2020 :

- Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics (2019),
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (2019),
- Métiers de la relation client (2019),
- Métiers de l'aéronautique (2020),
- Métiers des industries graphiques et de la communication (2020),
- Métiers de l'hôtellerie-restauration (2020),
- Métiers de l'alimentation (2020),
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment (2020),
- Métiers de la beauté et du bien être (2020).

A la rentrée 2021 :

■ Mise en œuvre de la troisième vague : septembre 2021

- Métiers de la réalisation de produits mécaniques
- Métiers de la transition énergétique
- Métiers de la maintenance
- Métiers du pilotage d'installations automatisées
- Métiers du bois

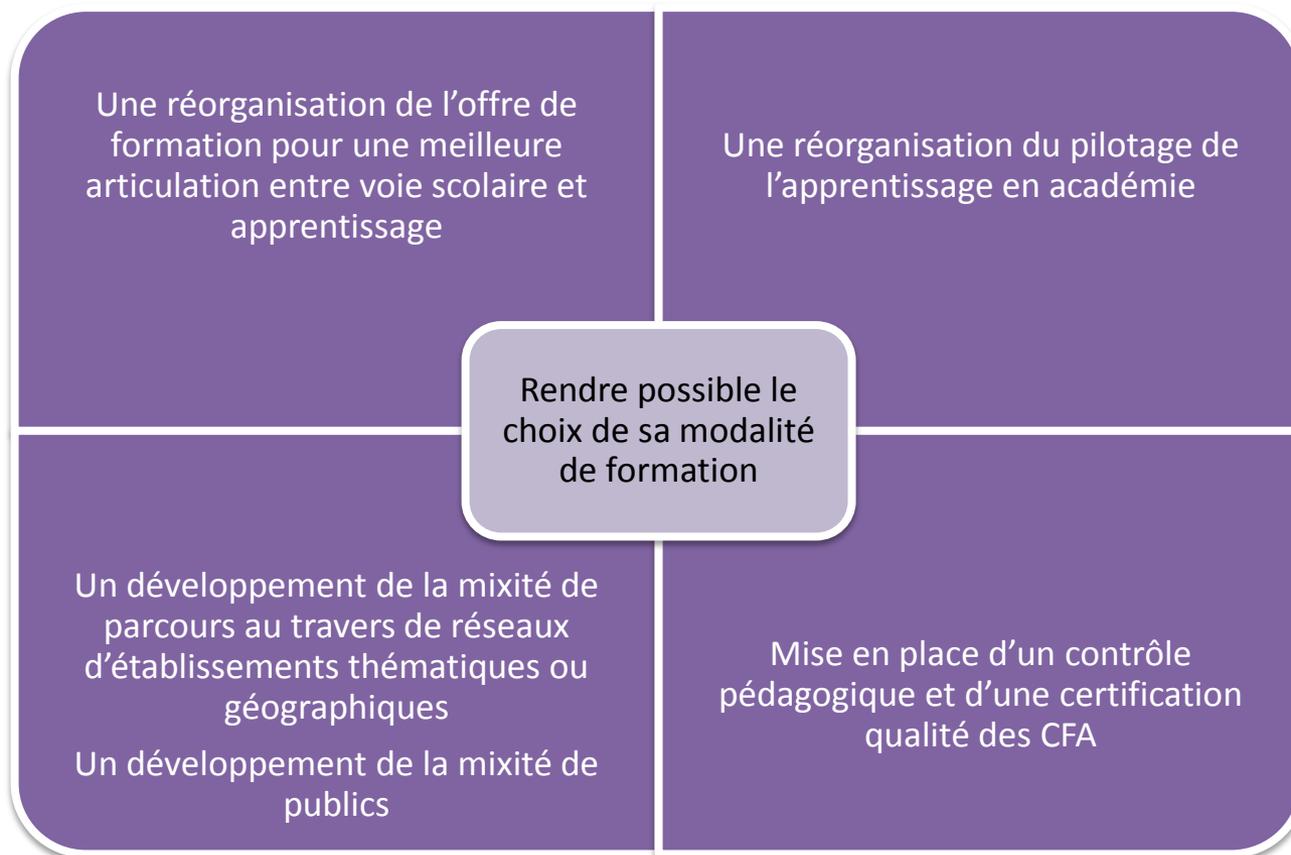
LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

■ Procédures d'affectation

- Choix d'affectation en 3^{ème} pour une entrée en 2^{nde} professionnelle :
 - un vœu pour une seconde professionnelle en famille de métiers pour une spécialité de baccalauréat faisant partie de l'une des familles de métiers,
 - un vœu pour une 2^{nde} professionnelle correspondant à la spécialité de baccalauréat pour une spécialité du baccalauréat ne faisant pas partie d'une des familles de métiers.
- Choix d'affectation en fin de 2^{nde} professionnelle :
 - Si l'élève est inscrit dans une 2^{nde} professionnelle à « famille de métiers » : il choisit alors une des spécialités de la famille de métiers
 - Si l'élève est inscrit dans une spécialité de bac hors familles de métiers : il poursuit en classe de 1^{ère} dans la même spécialité.
- Principaux critères d'affectation :
 - La capacité d'accueil de l'établissement demandé
 - L'établissement de scolarisation de l'élève (priorité aux élèves déjà scolarisés dans l'établissement)
 - les notes de l'élève dans les matières en lien avec la spécialité visée. Une harmonisation des coefficients attribués aux résultats par matière en fonction de la spécialité demandée sera réalisée au niveau national, comme pour le niveau post-3^{ème}.

LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

■ Des choix de parcours adaptés



LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

■ Des parcours adaptés

- Le CAP pourra désormais être préparé en 1, 2 ou 3 ans à la rentrée 2019
 - La durée de référence du CAP reste 2 ans. Tous les élèves sont inscrits en CAP 2 ans.
 - Le parcours de formation est adapté au rythme d'apprentissage de l'élève sur proposition faite à la famille par l'équipe pédagogique au tout début de la 2^{ème} année du CAP de poursuivre en 3 ans. Pour les élèves ayant un bon niveau scolaire et un projet professionnel solide, le parcours en 1 an pourra aussi être proposé.
- En classe de terminale, un enseignement spécifique sera proposé aux élèves selon leur projet : préparation à l'insertion professionnelle ou préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

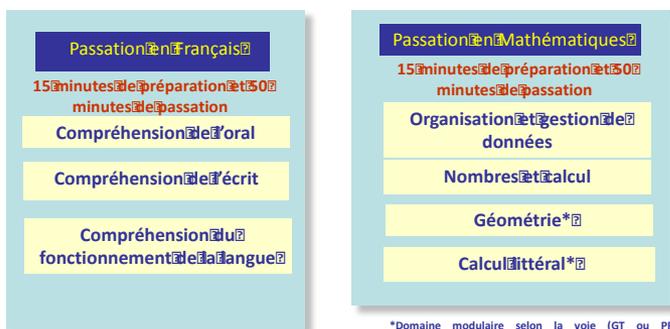
Ce choix n'est pas irréversible : l'élève ayant suivi le module insertion pourra s'inscrire dans Parcoursup et poursuivre ses études. A l'inverse l'élève ayant suivi le module poursuite d'études pourra s'insérer directement après son bac.

LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

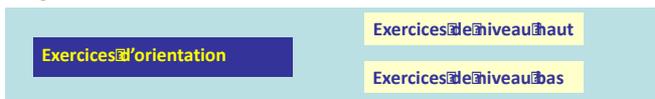
- Des tests de positionnement en entrée de cycle pour une consolidation accrue

<http://eduscol.education.fr/cid132886/tests-de-positionnement-de-debut-de-seconde-des-outils-pour-les-enseignants.html>

Architecture du test de positionnement



Un dispositif adaptatif dans la majorité des domaines évalués : en fonction de leurs résultats aux exercices d'orientation, les élèves sont dirigés vers des exercices adaptés à leur degré de maîtrise.



Restitutions individuelles des résultats



LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

■ Une nouvelle organisation des enseignements pour la qualité des apprentissages. Objectif : la qualité des apprentissages.

- Un meilleur taux d'encadrement avec plus de cours à effectifs réduits.
- Une grille horaire annualisée pour faciliter la supervision de la progressivité des apprentissages des élèves à l'intérieur du cycle et la réalisation des PFMP.
- Des modalités d'interventions pédagogiques pluridisciplinaires qui articulent les disciplines d'enseignement général aux enseignements professionnels (co-intervention d'un professeur d'enseignement général –français/mathématiques- et d'un professeur d'enseignement professionnel, réalisation d'un chef d'œuvre).

➡ L'allègement de l'emploi du temps des élèves :

- Libère également du temps hebdomadaire pour pratiquer des activités culturelles et sportives, rechercher des lieux de PFMP.
- Permet aux établissements des choix d'organisation différents en fonction de leur projet, des spécialités professionnelles qu'ils offrent, du profil des élèves.

LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

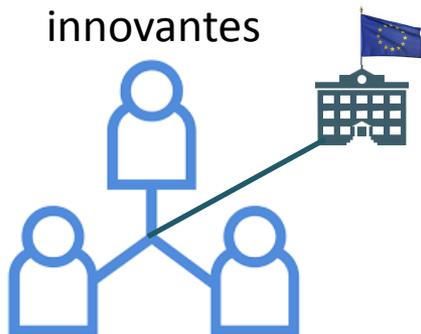
- Des modalités pédagogiques innovantes et diversifiées, avec des programmes d'enseignements généraux rénovés et plus lisibles
 - La co-intervention (128h/ 3 ans en bac, et 165h en CAP) pour déclencher une nouvelle motivation des élèves souvent en rupture avec des modes de transmission classiques et une meilleure appropriation du sens des enseignements généraux dans un contexte et une perspective professionnels.
 - Le chef d'œuvre : 165 heures en CAP (87h en 1ère année, et 78h en 2ème année) et 108 heures en baccalauréat professionnel (56h en 1ère et 52h en terminale), est une réalisation concrète qui marque un accomplissement des talents et des compétences d'un élève dans sa spécialité et dont l'élève se souviendra (aboutissement d'un projet pluridisciplinaire qui vise à développer son inventivité et sa créativité).
 - La création d'une 2ème épreuve facultative pour faciliter la mobilité à l'étranger et son extension au-delà de l'Europe : les élèves peuvent désormais effectuer tout ou partie de leur PFMP à l'étranger BO.
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39119

LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

- Des campus des métiers et des qualifications incarnés dans des lieux attractifs

Des Campus des Métiers et Qualifications Mention « excellence »

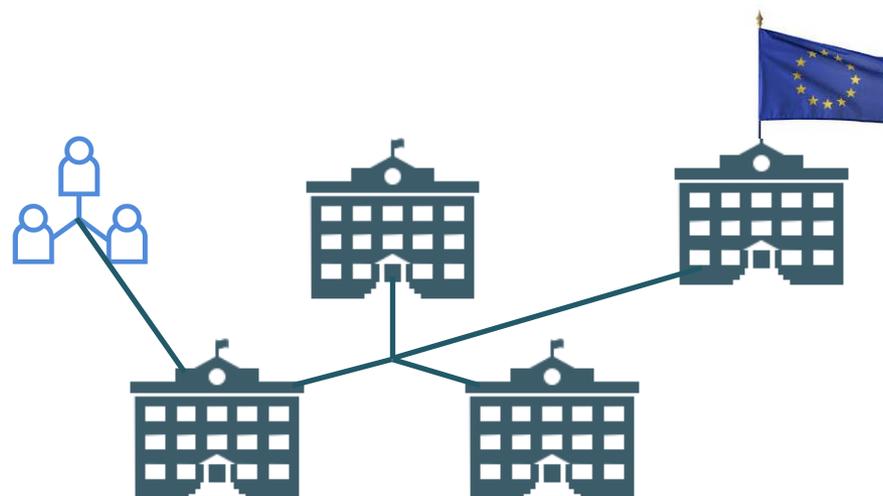
Technologies et entreprises
innovantes



Installations sportives
solutions d'hébergement

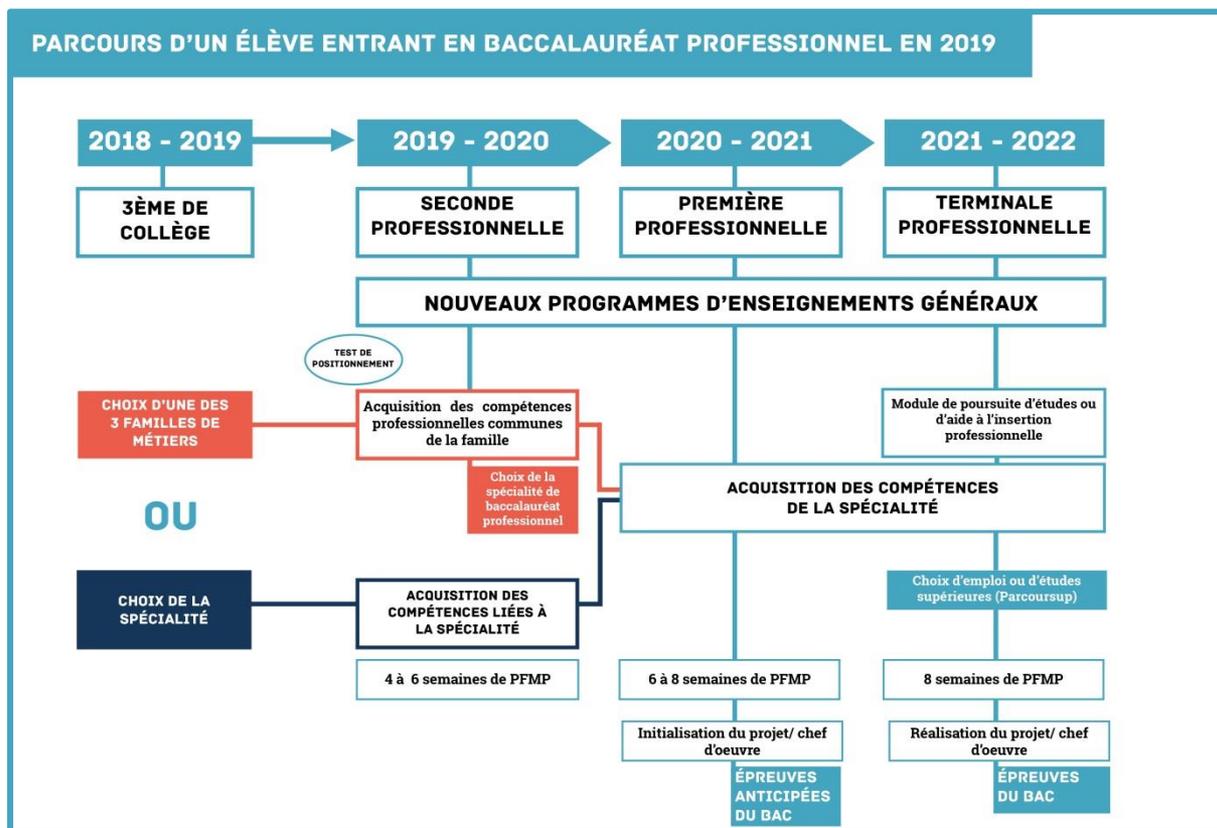
Incubateurs et
pépinières
d'entreprises

Les LP partenaires d'un ou plusieurs réseaux géographiques

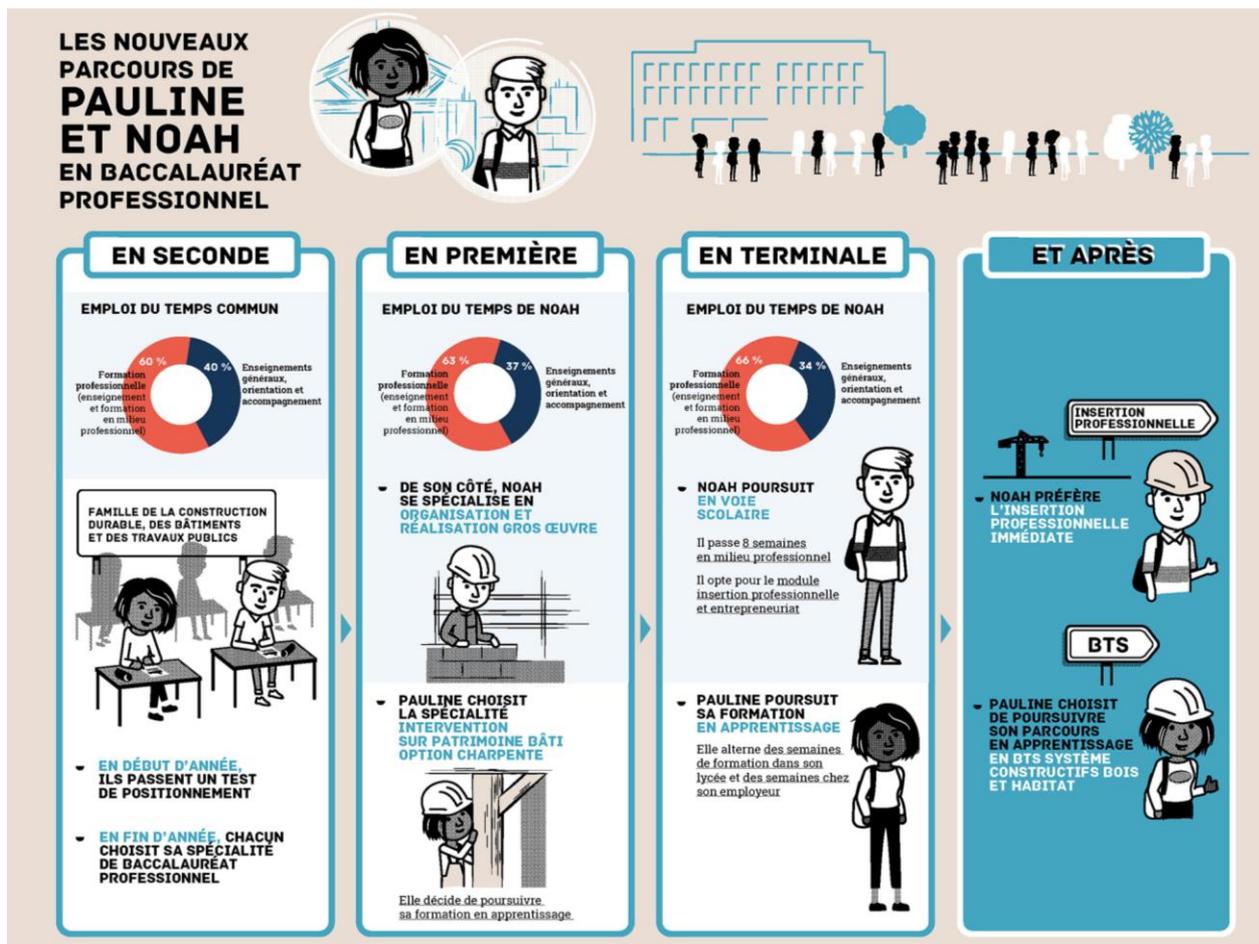


LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

■ Parcours de l'élève



LES MESURES DE LA TRANSFORMATION



LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

12 POINTS CLÉS POUR UNE VOIE PROFESSIONNELLE RENOVÉE

1

Des campus d'excellence ancrés dans les territoires

2

Un appel à projet PIA3 doté de 50 M€ en faveur de la voie professionnelle



3

De l'apprentissage dans tous les lycées professionnels



4

Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir

5

La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes

6

Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes



7

Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève



8

Les taux d'insertion de chaque formation rendus publics pour éclairer le choix des familles

9

Une 2^{de} professionnelle organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif et plus lisible

10

Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs

11

En classe terminale, le choix offert entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir

12

Réalisation d'un chef-d'œuvre présenté au baccalauréat professionnel



LES MESURES DE LA TRANSFORMATION

■ Quelques outils et ressources

■ <http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

■ ONISEP :

- « En classe de 3ème, préparer son orientation » :

<http://www.onisep.fr/Voie-pro/Lyceen/La-voie-pro-en-lycee>

- Les familles de métiers en 2nde professionnelle :

<http://www.onisep.fr/voie-pro/Lyceen/La-voie-pro-en-lycee/Les-familles-de-metiers>

- Organisation des études :

<http://www.onisep.fr/voie-pro/Lyceen/La-voie-pro-en-lycee/Organisation-des-etudes>